



Ville de Vitry sur Seine

DIRECTION DES AFFAIRES REGLEMENTAIRES
SERVICE DES AFFAIRES JURIDIQUES ET DES INSTANCES MUNICIPALES

Année 2022
3^{ème} séance
CONSEIL MUNICIPAL

COMPTE-RENDU SOMMAIRE

(Article L.2121-25 du Code général des collectivités territoriales)

SEANCE DU MERCREDI 1^{ER} JUIN 2022

Le 1^{er} juin 2022 à 20h30, le Conseil municipal de VITRY-SUR-SEINE, dûment convoqué le 25 mai 2022, s'est rassemblé à l'Hôtel de Ville, dans la salle du conseil municipal, sous la présidence de Monsieur Pierre BELL-LLOCH, Maire.

ETAIENT PRESENTS :

M. Pierre BELL-LLOCH maire, M. Luc LADIRE, Mme Sarah TAILLEBOIS, M. Khaled BEN-MOHAMED, Mme Fatmata KONATE, M. Albertino RAMAEL, Mme SOUIH Salima, M. Shamime ATTAR, Mme Bernadette EBODE ONDOBO, Mme Sonia GUENINE, Mme Fabienne LEFEBVRE, M. Ludovic LECOMTE, M. Eric CHANTRY, Mme Laurence JEANNE, M. Philippe BEYSSI, Mme Isabelle LORAND, M. Meher BOUAZZA jusqu'à la question n°18, M. Stéphane BOUVIER, M. Salah BEN MOHAMED, Mme Béatrice BUCHOUX jusqu'à la question n°19, M. Hocine TMIMI à partir de la question n°2, Mme Rachida KABBOURI jusqu'à la question n°17, Mme Elsa KACZMAREK M. Christophe FORESTIER, Mme Sandra BAHRI, Mme Maeva DURAND, Mme Catherine SU, Mme Sophia Camélia AMIMEUR jusqu'à la question n°17, M. Jacques PERREUX, Mme Laurence DEXAVARY, M. David MONTAVA, M. Frédéric BOURDON, Mme Nina SERON, M. Alain AFFLATET, M. Jérôme AUBERTIN à partir de la question n°2, M. Emmanuel NJOH jusqu'à la question n°7, Mme Christelle NABAIS

ONT DONNE PROCURATION

M. Djamel HAMAN à Mme Maeva DURAND, Mme Isabelle OUGIER à M. Albertino RAMAEL, M. Abdallah BENBETKA à Mme SOUIH Salima, M. Valentin IERG à M. Shamime ATTAR, M. Jean-Claude KENNEDY à Mme Elsa KACZMAREK, Mme Agnès JEANNET à Mme Bernadette EBODE ONDOBO, M. Michel LEPRÉTRE à M. Philippe BEYSSI, Mme Cécile VEYRUNES-LEGRAIN à M. Philippe BEYSSI, M. Meher BOUAZZA à Mme Catherine SU à partir de la question n°19, M. Francesco PORPIGLIA à Mme Isabelle LORAND, M. Rachid EDDAÏDJ à Mme Sandra BAHRI, Mme Sophia Camélia AMIMEUR à M. Pierre BELL-LLOCH à partir de la question n° 18, Mme Canelle CIRANY à M. Hocine TMIMI à partir de la question n°2, Mme Rachida KABBOURI à M. Salah BEN MOHAMED à partir de la question n°18 ; Mme Margot MORONVALLE à M. Stéphane BOUVIER, M. Ryadh SALLEM à M. Jacques PERREUX, Mme Karen DEGOUVE à M. Frédéric BOURDON, M. Emmanuel NJOH à M. Alain AFFLATET à partir de la question n°8, partir de la Mme Carole GUISET à Mme Christelle NABAIS.

ABSENTS :

M. Hocine TMIMI jusqu'à la question n°16, Mme Béatrice BUCHOUX à partir de la question n°20, M. Jérôme AUBERTIN jusqu'à la question n°16, Mme Canelle CIRANY jusqu'à la question n°16, Mme Chloé SALANON.

Conformément à l'article L.2121-15 du code général des collectivités territoriales, l'assemblée a désigné, à l'unanimité, M. Ludovic LECOMTE, pour remplir la fonction de secrétaire. Madame BERNANOS Geneviève, directrice générale des services, qui assistait à la séance, lui a été adjoint à titre d'auxiliaire.

VERIFICATION DU QUORUM, APPEL NOMINAL

Il a été procédé à l'appel nominal des conseillers municipaux. Le quorum étant atteint, Monsieur le Maire ouvre la séance.

APPROBATION DU COMPTE-RENDU DE LA SÉANCE PRÉCÉDENTE

Le compte-rendu sommaire de la séance du 30 mars 2022 est approuvé.

[Rappel des abréviations des groupes politiques pour le recueil des votes :

CRC = groupe « Communiste, Républicain et Citoyen »

SC = groupe « Socialistes et Citoyens »

EELV = groupe « Europe Écologie Les Verts »

VR = groupe « Vitry rassemblés, la gauche communiste, écologiste et citoyenne »

VEM = groupe « écologiste, social et citoyen Vitry en mieux »

VAV = groupe « Vitry A venir »]

ORDRE DU JOUR

QUESTIONS COURANTES

En vertu des dispositions du règlement intérieur du Conseil municipal, la Conférence des Présidents, puis la Commission permanente, ont sélectionné les questions dites « courantes », pouvant faire l'objet d'un vote groupé.

Monsieur le Maire propose donc le vote groupé des questions courantes numérotées :

1, 5, 6, 9, 10 et 16.

1- Approbation des aides attribuées dans le cadre des dispositifs bourse au BAFA année 2022 1er semestre, Bourse au permis année 2022 1er semestre, et CAP Vacances 2022 2nd semestre

Adoptée à l'unanimité

5- Approbation de la modification du règlement intérieur des Écoles municipales artistiques

Adoptée à l'unanimité

6- Approbation du retrait de documents des collections de la bibliothèque et de leur cession gratuite

Adoptée à l'unanimité

9- Approbation du dossier de consultation des entreprises (DCE) et autorisation à Monsieur le Maire de signer le futur marché de travaux de signalisations verticales et horizontales en 2022 (2023-2024-2025) – 2 lots

Adoptée à l'unanimité

10- Avenant n°1 – convention de mise à disposition de moyens entre la ville et le CCAS

Adoptée à l'unanimité

16- Groupement de Coopération Sanitaire du Laboratoire des Centres de Santé et Hôpitaux d'Île de France (GCS LCSH) – Avenant à la convention constitutive mentionnant le retrait de la ville de Champigny sur Marne et la nouvelle répartition du capital entre les membres

Adoptée à l'unanimité

QUESTIONS IMPORTANTES

2- Programme opérationnel de prévention et d'accompagnement en copropriété (POPAC) : Avis de la ville pour la mise en œuvre d'un POPAC, dispositif proposé par l'Agence nationale de l'habitat (ANAH) d'un montant prévisionnel de 410 000 € pour 3 ans

Adoptée à l'unanimité

3- Avenant n° 2 à la convention locale d'utilisation de l'abattement de la TFPB dans les quartiers prioritaires de la Politique de la ville couverts par le Contrat de Ville Seine-Amont la prorogeant jusqu'au 31/12/2023

Adoptée à l'unanimité

4- Attribution du marché de vêtements de travail et d'équipements de protection individuelle – Lot n°1 : Vêtements de travail, de restauration et de services / Autorisation à monsieur le Maire de signer ledit marché.

Adoptée à l'unanimité

7- Approbation d'une convention de partenariat pour la création d'un établissement de formation professionnelle au Mali.

Adoptée à l'unanimité

8 Candidature de la Ville à l'appel à manifestation d'intérêt de la Métropole du Grand Paris sur les inventaires écologiques.

Adoptée à l'unanimité

11- Approbation du projet, du programme et de la demande de subvention à l'Agence Nationale du sport pour la rénovation du terrain synthétique au stade Arrighi.

Adoptée à la majorité des voix exprimées par :

36 voix pour (groupes CRC, SC, EELV, VAV et Mme Kabbouri)

16 abstentions (groupes VEM, VR)

12- Approbation d'avenants aux conventions pluriannuelles conclues avec les associations bénéficiaires de subventions pour l'année 2022, autorisation donnée au Maire de les signer.

Adoptée à l'unanimité

13- Approbation de l'annexe n°2022-3 à la convention générale de coopération avec l'association Vacances Voyages Loisirs

Mme Ougier, Mme Lefebvre, Mme Amimeur, M. Bouvier et M. Salah Ben Mohamed ne participent ni au débat, ni au vote, en tant que conseillers intéressés.

Adoptée à l'unanimité des voix exprimées par :

44 voix pour (groupes CRC, SC, EELV, VR, VEM, Mme Kabbouri, Mme Nabais, Mme Guisset)

3 abstentions (M. Afflatet, M. Aubertin et M. Njoh)

14- Mouvements des effectifs du personnel communal

Adoptée à l'unanimité

15- Fixation du nombre de membres titulaires siégeant au Comité Social Territorial

Adoptée à l'unanimité

VŒUX

17- Pour une enquête internationale et transparente sur le meurtre de la journaliste Shireen Abu Akleh

Considérant que mercredi 11 mai 2022, la journaliste palestinienne Shireen Abu Akleh a été abattue d'une balle dans la tête alors qu'elle couvrait, avec son gilet de presse, des affrontements près du camp de réfugiés de Jénine, Considérant que le journaliste d'Al Jazeera, Ali Samoudi, a également été blessé par une balle dans le dos, Considérant qu'ils étaient 4 journalistes présents, avec casques et gilets, sans combattants à leur côté, mais que l'armée israélienne, comme le montrent les vidéos existantes, a continué à tirer alors que les confrères de Shireen Abu Akleh cherchaient à la mettre à l'abri, Considérant les attaques perpétrées par la police israélienne lors des funérailles de Shireen Abu Akleh et les 33 personnes blessées, Considérant que la colonisation des terres palestiniennes continue dans le silence assourdissant de la communauté internationale, Considérant que nous ne réaffirmerons jamais assez l'importance de protéger les journalistes, notamment celles et ceux qui sont les voix de peuples opprimés, Considérant que l'ONU, l'UE et les Nations unies soutiennent les appels à une enquête complète sur le meurtre d'Abu Akleh, Considérant qu'il s'agit du 7ème journaliste tué en Palestine depuis 2018, Considérant que réprimer et opprimer la liberté d'expression et les droits n'est pas digne d'un Etat se revendiquant démocratique, Considérant les réactions rapides de la communauté internationale dont la Cour pénal internationale envers certains conflits armés et la nécessité de réagir de même pour le peuple palestinien, Le Conseil municipal de Vitry-sur-Seine : Soutient la demande d'une enquête internationale et indépendante afin de faire toute la vérité sur le meurtre de la journaliste Shireen Abu Akleh, Demande que l'armée israélienne cesse le feu et veille au respect de la Déclaration universelle des droits de l'Homme et du Citoyen, Exige que l'occupation des territoires palestiniens cesse et que la solution à deux Etats soit appliquée, pour une paix juste et durable

Adoptée à la majorité des voix exprimées par :

47 voix pour (groupes CRC, SC, EELV, VEM, VR et Mme Kabbouri)

5 abstentions (groupes VAV)

18- Salah Hamouri, citoyen d'honneur

La Ville de Vitry-sur-Seine, messagère de la Paix, est engagée depuis plusieurs années dans des coopérations internationales, des actions de solidarité, pour la défense des droits humains, l'autodétermination des peuples et pour une paix juste et durable dans le monde. Elle soutient de longue date le combat du peuple palestinien pour la création d'un État libre, indépendant et démocratique. Comme des centaines de milliers de Palestiniennes et Palestiniens, l'avocat franco-palestinien Salah Hamouri, défenseur des droits humains et particulièrement des prisonniers politiques palestiniens est victime de l'acharnement des autorités israéliennes. Arrestations arbitraires, condamnations ou interdictions administratives... et même sacrilège lors des obsèques de la journaliste Shireen Abu Akleh sont les armes de l'oppression contre les défenseurs des droits du peuple palestinien. Le 7 mars, à l'aube, l'armée d'occupation israélienne a, une fois de plus, arrêté Salah Hamouri à son domicile à Jérusalem-Est. Il a été emprisonné sans charge ni jugement. Depuis 2006, Salah a passé près d'une décennie derrière les barreaux pour raisons politiques. De plus, depuis 2020, Israël a lancé contre lui une procédure de destitution de sa carte de résident à Jérusalem qui le condamnerait à l'exil. Cet acharnement de la part des autorités israéliennes à son encontre nourrit un sentiment d'injustice très fort, et ne fait que repousser les chances d'un processus de paix juste et durable au Proche-Orient. Sa place, tout comme celle du député Palestinien Marwan Barghouti et des milliers d'autres prisonniers politiques palestiniens, n'est pas dans les geôles israéliennes. L'emprisonnement de masse, y compris des mineur.e.s, sont des atteintes aux droits humains dont les résolutions de l'Organisation des Nations Unies, les rapports des ONG, et les témoignages de palestiniens attestent. Sa mise en œuvre peut frapper de façon arbitraire ou viser plus spécifiquement celles et ceux qui prennent position pour les droits des Palestiniens, et même celles et ceux qui souhaitent créer les conditions d'une paix juste et durable. L'incompréhension est réelle parmi les Vitriotes et les Vitriots engagé.e.s pour la Paix. Tout particulièrement les jeunes Vitriotes qui créent des liens d'amitiés à l'occasion des échanges lors des séjours culturels et solidaires. Le Conseil municipal de Vitry-sur-Seine : • exprime son soutien à la famille de Salah Hamouri. • condamne cette nouvelle détention qui constitue une violation du droit international. • regrette le silence des autorités françaises face à l'incarcération d'un ressortissant français. • appelle le Président de la République à faire valoir les droits humains en protégeant tous les compatriotes et en mettant tout en œuvre pour la libération immédiate de Salah Hamouri ainsi que la suspension de la procédure de destitution de sa carte de résident à Jérusalem. • affirme son soutien à la démarche citoyenne visant à la libération de notre compatriote, • rejoint le Comité de soutien « Liberté pour Salah Hamouri », • nomme Salah Hamouri Citoyen d'honneur de la ville de Vitry-sur-Seine • installe le portrait de Salah Hamouri sur la façade de l'Hôtel de Ville jusqu'à sa libération.

Le vœu a été amendé lors de la séance et mise aux voix

Adoptée à la majorité des voix exprimées par :

39 voix pour (groupes CRC, EELV, VEM, VR, M. Chantry et Mme Kabbouri)

13 abstentions (Mme Taillebois, Mme Moronvalle, Mme Jeannet, M. Ierg, M. Forestier, Mme Ebode Ondobo, M. Bouvier, M. Attar, Mme Guisset, Mme Nabais, M. Afflatet, M. Aubertin, M. Njoh)

19- Le pouvoir d'achat est la priorité des Français

Exposé des motifs : Lors du conseil municipal du 13 octobre 2021, nous déposons un vœu pour défendre le pouvoir d'achat des Français. Depuis la situation n'a fait qu'empirer. Classes moyennes comme plus fragiles, partout la colère gronde. Alors que la crise sanitaire a un impact fort sur le revenu des ménages, voilà que l'invasion de l'Ukraine aggrave encore la situation. Le nombre de bénéficiaires du RSA bondit, dix millions de français vivent sous le seuil de pauvreté, 2 millions sont touchés par la grande pauvreté. L'envolée du prix des produits de première nécessité, de l'essence, du gaz et de l'électricité... grève sérieusement le budget des familles. Le peuple de France, comme l'ont démontré le résultat des élections présidentielles a la passion de l'égalité. Il revendique des mesures d'urgence garantissant le droit à l'énergie, l'encadrement des loyers, la maîtrise du prix de l'eau et l'augmentation des salaires et des revenus. Les considérants : • Considérant que treize millions de français sont en situation de précarité énergétique et que l'État prélève des taxes sur l'énergie (à hauteur de 40 % de la facture d'électricité) • Considérant que le 26ème rapport de la fondation Abbé Pierre a qualifié de « double peine » le mal-logement et le COVID • Considérant que l'eau, bien-commun universel, doit sortir des griffes du marché • Considérant que la transformation d'EDF en Société anonyme a coûté aux usagers 64 milliards d'euros de dividendes versés aux actionnaires • Considérant que ces augmentations toucheront de plein fouet les bailleurs sociaux Les attendus : Le Conseil municipal de Vitry-sur-Seine demande à Monsieur Macron : • La réduction à 5,5% de la TVA sur l'énergie • La suppression de l'intraçable TVA sur les taxes ! • La revalorisation de 13% du salaire des fonctionnaires (niveau de l'inflation depuis que le point d'indice est gelé) • Le SMIC à 1500 euros • La validation de la décision du territoire Grand Orly Seine Bièvre d'encadrer les loyers dans onze communes dont Vitry-sur-Seine. • De soutenir le passage en régie publique de la gestion de l'eau dans les communes du Grand Orly Seine Bièvre afin d'éviter l'augmentation 50 euros par an prévue par le SEDIF dans les années à venir

Le vœu a été amendé lors de la séance et mise aux voix

Adoptée à la majorité des voix exprimées par :

49 voix pour (groupes CRC, SC, EELV, VEM, VR, Mme Guisset, Mme Nabais et Mme Kabbouri)

3 abstentions (M. Afflatet, M. Aubertin, M. Njoh)

20- Pour un service public de la dépendance à la hauteur des besoins et de la dignité de nos aînés

Le programme commun de la gauche aux législatives annoncé le 19 mai dernier fait de la question de l'autonomie des personnes âgées une priorité. En appelant à construire un service public de l'autonomie offrant un accompagnement adapté aux besoins des seniors, cette priorité s'inscrit pleinement dans les choix opérés par Vitry-sur-Seine. Au-delà de l'EHPAD public des Lilas, la ville promeut également le maintien à domicile des seniors grâce aux services polyvalents d'aide et de soins à domicile.

Pour autant, la situation est encore insatisfaisante et appelle des mesures ambitieuses à l'échelle nationale. En dépit de la création de l'allocation personnalisée d'autonomie en 2001, les politiques mises en place depuis sont restées au milieu du gué et n'ont pas su éviter les dérives d'une gestion lucrative du secteur. Le récent scandale "Orpea" révélé par le journaliste Victor Castanet dans son ouvrage Les Fossoyeurs en est une illustration. Il décrit en effet un modèle économique tout entier tourné vers le profit et reléguant le bien-être et la santé des résidents au second plan.

Dans le même temps, les EHPAD à gestion publique ou non lucrative souffrent également de plusieurs maux parmi lesquels la difficulté de recruter -faute d'emplois attractifs et valorisés-, des investissements insuffisants ou encore des restes à charge toujours élevés pour les résidents et leurs familles.

Aussi, demandons-nous un renouveau de la prise en charge de la dépendance en France. Cette démarche implique un nouveau regard sur le grand âge qui garantisse l'autonomie de la personne jusqu'à sa fin de vie. Cette ambition impose un accompagnement collectif et solidaire de la perte d'autonomie, ainsi que la fin de la gestion lucrative. Plusieurs mesures doivent d'ores et déjà être envisagées parmi lesquelles :

Retrouver l'esprit des « jours heureux » en faisant le choix d'une gestion de la perte d'autonomie sur le modèle de l'assurance maladie.

En dépit des annonces politiques, la socialisation du risque que constitue la perte d'autonomie des séniors, à l'image de la santé, n'est toujours pas une réalité. En effet, le financement de ce risque demeure précaire et repose sur des ressources non pérennes. Afin de financer la perte d'autonomie, une cotisation supplémentaire sur les patrimoines permettrait de conjuguer justice sociale et dignité de nos aînés et constituerait une « loi humaine et de progrès » selon le mot d'Ambroise Croizat.

La création d'une prestation universelle à l'autonomie pour en finir avec l'absurdité de séniors souffrant de handicap dont la prise en charge est insuffisante du fait d'une barrière d'âge

Le maintien d'une barrière d'âge afin de pouvoir bénéficier de la prestation de compensation du handicap est absurde. Au-delà de 60 ans, en cas d'incapacités diagnostiquées, il est en effet impossible d'être considéré comme handicapé. Si l'allocation personnalisée d'autonomie (APA) permet un soutien financier, elle reste bien en deçà du montant de la Prestation de Compensation du Handicap (PCH) créant de fait une inégalité selon l'âge de diagnostic du handicap. Une prestation universelle doit donc être mise en place.

La mise en place de moyens pour un accompagnement de qualité

Afin d'améliorer la prise en charge au sein des EHPAD, les taux d'encadrement doivent être considérablement relevés. Au-delà de cette augmentation, il est nécessaire de revaloriser les métiers de l'accompagnement des personnes vulnérables afin de les rendre attractifs et de garantir que les emplois nouvellement créés seront pourvus. Une réflexion doit également être engagée sur les conditions de travail pour ces métiers du lien. Le manque de temps et de personnel pour s'occuper des résidents peut induire des situations de maltraitance que ressentent infirmières ou aides-soignants et que traduit avec brio le documentaire « Debout les femmes » de François Ruffin et Gilles Perret.

Ces recrutements supplémentaires doivent également permettre de favoriser le maintien à domicile des séniors qui participe d'une « société du bien-être » où le résident n'est pas soumis à une logique institutionnelle qui ferait primer une approche médicale sur toute autre considération.

La suppression de la lucrativité

S'agissant de la prise en charge collective de personnes vulnérables, la lucrativité pose un problème dès lors qu'elle accorde privilège à la recherche de la rentabilité et du profit au détriment de toute considération du bien-être de nos aînés. Ainsi, nous demandons la fin du financement public d'établissements privés.

A l'échelle locale, assurer aux aînés de Vitry les réponses les plus adaptées à leurs besoins

Cela passe d'une part par un projet de rénovation ambitieux de l'EHPAD des Lilas en lien avec la ville d'Ivry-sur-Seine afin de redonner une seconde vie à un bâti vieillissant.

D'autre part, la ville poursuivra sa politique de diversification de son offre de services. Au-delà des résidences autonomie, la municipalité a également mis en place des services polyvalents d'aide et de soins à domicile afin de favoriser le maintien à domicile.

La ville demeure attachée à ce que ces différentes offres correspondent vraiment aux besoins des séniors de Vitry afin qu'ils exercent jusqu'à la fin de leur vie l'ensemble de leurs droits de citoyens.

Le vœu a été amendé lors de la séance et mise aux voix

Adoptée à la majorité des voix exprimées par :

48 voix pour (groupes CRC, SC, EELV, VEM, VR, Mme Guisset, Mme Nabais et Mme Kabbouri)

3 abstentions (M. Afflatet, M. Aubertin, M. Njoh)

QUESTIONS ORALES

1- « Incendie à la cité-Jardin du Moulin Vert »

Question déposée par le groupe Vitry à Venir

M. Le Maire a apporté une réponse

2- « Question posée par Madame Dexavary »

Question déposée par le groupe écologiste, social et citoyen Vitry en mieux

M. Le Maire a apporté une réponse

Monsieur le Maire a informé les Conseillers municipaux de la date du prochain Conseil municipal : le mercredi 29 juin à 20h30. Les convocations seront envoyées de manière dématérialisée le 23 juin 2022.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée le jeudi 2 juin à 00h30.

Le secrétaire
M. LECOMTE

Le président
M. BELL-LLOCH

M. Lecomte



M. Bell-Lloch